

LA TRADUCTION POUR ÉTALONNER LA LANGUE VULGAIRE

Un grammairien logicien traducteur en 1694 : Antoine Arnauld

Francine MAZIÈRE

ABSTRACT • Translation is a crucial path for language tooling /equipment, and plays a singular role in the making of French in the 17th century. After presenting the outlines of the issue, the article examines a particular writing. At the end of the century, Arnauld, arguing in favour of Port Royal's options in his translation of the Bible, puts forward a practical application of his *Logique des idées* to a vulgar tongue (the question of signification). Resting on the joint examination of translation rules and critical reflexions on the «good usage» as defined by Vaugelas, he separates neither general grammar and particular grammar, nor language and discourse (or genres) in the construction of meaning. This reasoned defence illustrates his positions as logician and grammarian, and strengthens the translator's role as an agent for inventing and stabilizing the usages of a language.

KEYWORDS • Translation, French language, good usage, signification, rules

La pratique critique de la traduction en français, au 17ème siècle, est importante pour trois raisons au moins : elle engage la question de la fabrique d'une langue vulgaire, elle engage la question des genres de textes, elle engage la question de la signification, de ses modes et de son instabilité.

Un écrit d'Antoine Arnauld, peu exploité¹, permet d'éclairer la vivacité de ces questions. Arnauld, philosophe, théologien janséniste à Port Royal, co-auteur de la *Grammaire Générale et Raisonnée* avec Lancelot en 1660 et de la *Logique ou l'Art de penser* avec Nicole en 1661, est aussi traducteur, et sans doute partie prenante dans la traduction par Le Maître de Sacy du *Nouveau Testament* dite « Bible de Port Royal »² ou « Bible de Mons »³. En 1694, quelques

¹ Repéré par Wendy Ayres Bennett, en ce qu'il se réclame de l'usage, ce texte est en cours de numérisation par Valerie Worth, à Trinity College, Oxford. Il sera inclus dans l'édition électronique : Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XVIII^e siècles), Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier & Wendy Ayres-Bennett, Classiques Garnier Numérique.

² *Nouveau Testament* d'Antoine Lemaître et Isaac Lemaître de Sacy « Selon l'édition Vulgate, avec différences du grec ». Les différences sont décrites dans d'abondantes notes marginales. Imprimé à Amsterdam sous le nom de Gaspard Migeot libraire à Mons, 1667.

³ Du nom de la ville où il fut édité. Il s'agit de la première traduction française de la Bible qui s'imposera, et sera lue communément jusqu'au siècle dernier. Commencée par Antoine Lemaître, à partir de la Vulgate, critiquée et reprise à sa mort en 1658 par son frère Louis-Isaac Lemaître, sieur de Sacy, elle sera

mois avant sa mort, il répond à trois « censeurs » de cette traduction dans un petit ouvrage qui ne sera publié qu'en 1707 à titre posthume : *Règles pour discerner les bonnes et mauvaises critiques de l'Écriture Sainte en français, pour ce qui regarde la langue, avec des réflexions sur cette maxime 'que l'usage est la règle et le tyran des langues vivantes'*⁴. Après la mort du premier contradicteur, Mallet, Arnauld défend ici cette traduction essentiellement contre le Père Bouhours⁵, remarqueur, et donc auteur engagé dans la normalisation des usages.

Grâce à l'édition italienne des écrits critiques de traducteurs de Port Royal⁶, nous avons accès à quelques règles et principes à l'honneur parmi les Solitaires, mais cet ouvrage est le seul à développer non pas une défense politique et/ou rhétorique de l'art de traduire mais une défense linguistique, construite à partir du rendu de l'interprétation par la traduction⁷.

Le titre est intéressant, qui pose explicitement l'objectif de réflexivité sur la langue. De même est intéressante la structure de l'ouvrage. Elle articule la défense de certains choix de traductions et la critique de la notion de « bon usage », centrale au 17^{ème} siècle. Bien qu'il soit possible de lire chaque partie isolément, le fait que la seconde s'illustre par des exemples repris de la première manifeste clairement la volonté de conjoindre langue et usage, et de les éclairer par la question des significations et par les impératifs discursifs imposés par les genres d'écrits.

Après avoir rapidement replacé les enjeux de l'activité traductrice au mi-temps du siècle⁸, et sa contribution à la normalisation du français, nous proposerons une lecture des engagements grammairiens d'Arnauld dans ses attaques et défenses.

1. L'activité traductrice

Les auteurs, dans cette époque de co-linguisme, sont tous, ou presque, des traducteurs, et les remarqueurs⁹ le sont au premier chef. Le premier d'entre eux, Vaugelas, jouit d'une double célébrité. Chargé à l'Académie française de la rédaction du dictionnaire, il donne en 1647 des *Remarques* sur le « bon usage » qui seront reprises, discutées, aménagées, figées par nombre d'auteurs tout au long du siècle (Ayres-Bennett, Wendy et Seijido, Magali 2011).

travaillée pendant 20 ans, et complétée jusqu'après la mort de Sacy, avec des interventions multiples, de Blaise Pascal, Robert Arnauld d'Andilly, Pierre Nicole, Pierre Thomas du Fossé entre autres.

⁴ Il existe trois exemplaires de cet ouvrage, à Montpellier, Nice et Paris (Bibliothèque Mazarine). Repris dans OE, VII, p.423-466. Une microfiche est disponible à la BNF.

⁵ *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671) et *Doutes sur la langue française* (1674), *Remarques nouvelles sur la langue française* (1675).

⁶ De Nardis 1991. Où sont données les Règles de la traduction d'Antoine Le Maître, les Remarques sur la traduction française de Robert Arnauld d'Andilly, le Discours de l'usage et des règles de la bonne traduction de Mr TB, le Discours de la traduction, de son utilité et des règles pour la bien faire, de Aignan de Beaumarchais, sieur de Miramion, le Discours de la traduction et de ses règles de A. Berruyer.

⁷ Ce n'est pas la première défense de la traduction de *La Bible Mons* par Arnauld. Dans un article de 1993, « Interprétation et traduction : Pascal et port Royal », Martine Pécharman cite les réfutations de 1667 et de 1680, où Arnauld défend la nécessité de la traduction longue, mais pas celle-ci qui développe et conjoint des « règles » qui regardent des questions de langue, et des « réflexions » sur l'outil normatif forgé par 50 ans de reprises du « bon usage » de Vaugelas. Pour les évolutions, Ayres-Bennett, Seijido (2011).

⁸ On attendait la sortie imminente, pour ce siècle, de l'*Histoire des traductions en langue française* (HTLF). Le 17^{ème} siècle vient de paraître, après *Traduire en français à l'âge classique. Génie national et génie des langues* sous la direction de Yen-Mai Tran-Gervat, Paris : Presses de la Sorbonne Nouvelle, 2013. Cette dernière livraison tient compte de la contribution d'Arnauld, sans articuler langue et usage.

⁹ On désigne par ce nom des auteurs de « remarques », « réflexions », « considérations » sur la langue vulgaire en train de se normaliser. (Ayres-Bennett, Seijido 2011).

Mais il est, en parallèle, et en renfort de cette révérence, cité comme l'excellent traducteur du *Quinte-Curse*, traduction sur laquelle il n'a cessé de travailler, en particulier inspiré par un autre traducteur célèbre, d'Ablancourt¹⁰. Ce dernier n'est pas seulement ouvertement revendiqué par Vaugelas comme modèle pour sa « prose » quand il dit l'histoire¹¹, il est aussi cité comme modèle d'expressions et comme garant des mots autorisés quand l'usage en est douteux, qu'il s'agisse de néologie, de synonymie, de polysémie, de figement, de construction. C'est comme modèles de dire que les traductions de d'Ablancourt et Vaugelas seront annotées par Racine. La figure de Vaugelas est donc emblématique de la participation de l'activité traductrice à la construction des usages autorisés dans la langue vulgaire, puisqu'il privilégie ou promeut des « manières de dire » empruntées aux traductions et les met en circulation dans les remarques. Dans la mesure où les remarques circulent ensuite chez les grammairiens comme Irsou (1656 et 1662) et Chifflet (1659), les pratiques des traducteurs, voire leurs inventions, entrent ainsi dans le corpus d'exemples des grammairiens. Il y a circulation, et donc reconnaissance et adoption (Mazière 2015).

Cette prise en compte de l'inventivité traductrice dans les outils linguistiques¹² conduit à accorder une place importante aux œuvres traduites dans la fabrique de la langue. Mais pour autant on ne peut négliger les réflexions des traducteurs eux-mêmes sur leurs pratiques, qu'ils exposent le plus souvent dans des textes d'escorte : préfaces, introductions, épîtres, mais aussi dans des lettres et discours. Tous et toutes disent leurs préoccupations concernant le français, ses formes, ses propriétés. Ces écrits, abondants, sont très répétitifs.

Du côté des auteurs liés à l'Académie, l'essentiel tourne autour des nécessités d'une belle langue, et du ralliement à la valorisation des « belles infidèles »¹³ qui créent un beau style. Retenons une seule citation, exemplaire Vaugelas écrit à propos d'une traduction de Giry (le *Traité de la résurrection de la chair* de Tertullien), qu'il a su « transformer les rochers et les épines de l'auteur latin en jardins délicieux ». Giry sera cité par Arnauld dans les traducteurs de référence.

Du côté de Port Royal, Antoine Lemaître a les mêmes ambitions, inspirées de Cicéron et Saint Augustin. Ses règles, non éditées mais gardées à Port Royal, recommandent entre autres que la traduction, dont il faut « faire un bâtiment magnifique », soit « tellement françoise qu'on la puisse prendre pour un discours naturel françois », qu'elle soit « plus belle que l'original si l'original n'est pas excellent pour le style et pour l'élégance ».

Il y a donc longtemps unanimité sur la belle langue qui fait la belle traduction et par là sur le rejet du mot à mot. Il faut plaire au lecteur en se pliant aux « convenances » de l'époque, et ce pour deux raisons : la langue doit s'enrichir et devenir « excellente » comme le fut le latin de Cicéron, et tous se doivent d'y contribuer ; et la traduction, qui est au cœur de la pédagogie de la lecture comme de l'écriture, est le lieu où l'on apprend à la fois le latin et le français.

C'est particulièrement reconnu par les maîtres des Petites Ecoles de Port Royal. Sacy s'afflige de ce que le temps donné à l'apprentissage du latin fasse « que nous sommes souvent obligés de l'apprendre [le français] à l'âge de trente ans » mais se réjouit que cela se fasse par la fréquentation des textes latins « traduits avec grâce en notre langue, afin qu'ils ne parussent point barbares ». (*Avis au lecteur* de sa traduction des *Comédies de Terence* 1647). Avis corroboré par le grammairien pédagogue Irsou qui liste en 1660 les œuvres traduites : « Les

¹⁰ Ayres-Benett, Caron (1996).

¹¹ « pour le style historique [d'Ablancourt] n'a personne qui le surpasse, tant il est clair, et débarrassé, élégant et court » (Vaugelas).

¹² Au sens de Auroux (1992 : 11-64).

¹³ Expression prêtée à Ménage critiquant d'Ablancourt, qu'il admire par ailleurs. Souvent reprise jusque dans des titres, par des historiens de la traduction comme Mounin ou Zuber.

curieux de la Langue Latine et de la Françoisse sont obligés à ces illustres [traducteurs] qui leur ont donné le moyen de se perfectionner agréablement dans l'une et l'autre de ces Langues par les Traductions fidelles et admirables [...] ».

Cependant, c'est à Port Royal que la belle prose va être contestée, tout particulièrement au nom de la fidélité au genre traduit, au « ton », est-il dit, du « discours » traduit. Dans une lettre, Lemaître de Sacy s'oppose à son frère Antoine Lemaître, trop élégant, trop référé à Quintilien et saint Jérôme, et prône le respect du style de l'original qui participe de l'objectif de servir : « S'il est vrai que c'est une délicatesse de vouloir éviter trop les redites, les saints, au contraire les affectaient souvent, à l'imitation de l'écriture, parce qu'ils aimaient mieux profiter que plaire ». Voilà un vrai retournement, justifié par la fidélité à la visée du discours et à sa nature (en l'occurrence religieuse et de conversion), dont va se prévaloir Antoine Arnauld, mais en l'appuyant sur une critique linguistique.

En effet Arnauld passe de la défense courante, rhétorique et stylistique, à la leçon de langue.

2. L'organisation du texte d'Arnauld, selon les deux parties, Règles (Règles pour discerner les bonnes et mauvaises critiques de l'écriture Sainte en français, pour ce qui regarde la langue) et Réflexions (avec des réflexions sur cette maxime 'que l'usage est la règle et le tyran des langues vivantes').

2.1. Le premier ensemble est formé de onze règles illustrées chacune par deux ou trois exemples. La règle est brève, tandis que les exemples de traduction sont longuement commentés. En partant d'une critique précise formulée par l'un des censeurs, Arnauld défend le point contesté par l'attaque, que ce soit à travers une discussion touchant l'usage, ou des équivalences de signification, ou par une réflexion sur ce qu'on nommerait aujourd'hui « le style médiocre », ou, plus souvent, par une reprise de la question des changements de sens d'un mot quand il change d'environnement.

Nous donnerons une courte illustration de cet ensemble dans une troisième partie, mais il convenait d'abord de s'arrêter sur la forme des propos et sur le rôle de preuve dévolu à la traduction.

Pour mesurer la radicale innovation d'Arnauld il suffit de mettre en parallèle ses formulations avec celles d'autres traducteurs.

De façon générale, les auteurs de règles de traduction se répandent en « il faut ». C'est le cas de Robert Arnauld d'Andilly quand il réécrit en « Remarques sur la Traduction Française » les règles d'Arnauld Lemaître, ou chez de Tende¹⁴, qui aligne des « règles » prises aux grands prédécesseurs, Vaugelas, Nicole, Sacy, Guyot. Citons : « il faut respecter », « il faut bien entendre », « il faut être fidèle à », « il faut faire parler », variés par Robert Arnauld en « tascher de », « prendre garde »... Et même si les règles d'Arnauld Lemaître sont vigoureuses et argumentées, elles ne s'écrivent pas comme des règles mais comme des préceptes. Ainsi le manuscrit conservé par Racine s'ouvre par « La première [règle] est de traduire non mot pour mot mais sens pour sens » puis l'auteur développe les « raisons » en s'appuyant sur Cicéron et Saint Jérôme, et la seconde règle s'ouvre par la formule presque affective déjà citée : « En faire [de la traduction] un bâtiment magnifique ». Suit une déploration sur le « défaut d'art » de certaines traductions et un développement sur l'excellence qu'aurait atteint le français car « notre langue est maintenant en sa plus grande beauté ».

¹⁴ Tende (1660).

Antoine Arnauld ne conseille pas, il raisonne et oblige. Fait exceptionnel à cette époque, l'expression de la règle de traduction est exprimée par les modalisateurs *devoir* et *pouvoir*.

Voici la forme dans laquelle s'énoncent ses onze règles : 1. « On ne doit pas », 2. « C'est mal raisonné de prétendre que », 3. « Les mots propres à [...] ne doivent pas », 4. et 5. : rappel d'obligations d'emploi contrastées concernant les « mots consacrés », 6. « On ne peut point avec raison obliger », 7. « On ne doit pas toujours », 8. « On ne doit point », 9. « Quand on ne peut raisonnablement [...] on ne doit pas », 10. « On ne doit pas », 11. « On peut ». Notons qu'Arnauld s'exprime presque toujours à la forme négative : il défend en attaquant les critiques et donc en réfutant d'autres règles, qu'il explicite, chez les censeurs.

Si la première règle fait un sort à la « simplicité » requise pour dire les textes sacrés, la grande majorité des règles porte sur la signification, qui est la grande question traitée dans la *Logique*. Il peut s'agir de catégorisations (« mot général », « mot particulier », « mot propre », « mot d'un art » : cf. règles 2, 3 et 11) ou de changement et de restriction de sens (règles 2 et 9) ou de redondance (défense des « mots superflus », règle 10). L'appel au raisonnement du traducteur est massif (règles 2, 6, 8 et 9), la référence à l'usage est précise et arbitre la défense (règles 4 et 5).

2.2. C'est là qu'intervient la seconde partie, *Réflexions sur cette maxime 'que l'usage est la règle et le tyran des langues vivantes'*. Elle occupe un peu moins de pages mais fonctionne comme une mise au point : la langue, forme abstraite, inclut et raisonne les données de l'usage et du bon usage.

Rappelons ce qu'est ce dernier pour Vaugelas : une masse d'emplois plus ou moins contraints, portés par la Cour, la Ville, les auteurs, les traducteurs, et où les femmes, parce que non latinistes, sont des références privilégiées pour décider de l'acceptabilité d'une forme, d'un emploi ou d'une construction. En cinquante ans, ses *Remarques* ont été reprises, discutées, amplifiées, mais n'ont pas quitté le devant de la scène, alors que les grammaires se faisaient rares. L'Académie elle-même, en ne publiant pas de grammaire, n'a pas rempli son contrat. Mais trois dictionnaires monolingues sont sortis, qui mettent à l'honneur ce qu'il y a de particulier dans une langue : son lexique. L'un s'appuie sur les auteurs (Richelet 1680), l'autre se réclame de l'encyclopédisme (Furetière 1690), le troisième traite le mot en tant qu'élément régulé par les « minuties grammaticales » (l'Académie 1694). Arnauld, de façon intéressante et inattendue, en cette fin de siècle, aura recours aux trois pour repousser certains arguments des censeurs.

Passant des *Règles* à des *Réflexions*, tout son argumentaire quitte le domaine de la signification dégagée par l'exégèse, c'est à dire de l'interprétation dont témoigne le texte traduit, pour aborder les questions de l'emploi convenu et de la compréhension en langue commune¹⁵. Or, la plupart des « preuves » avancées reposent sur des comparaisons de traductions, certaines reprenant des points contestés par les censeurs, et justifiés par l'auteur dans la première partie. Donc les « *Réflexions* » sur l'usage se nourrissent des discussions sur les « *Règles pour discerner* » les bonnes traductions.

Le but annoncé est de contenir la maxime *l'usage est la règle et le tyran des langues vivantes* « dans de justes bornes ». C'est comme *règle* (en particulier en ce qui regarde la syntaxe), mais surtout comme *tyran* (aux mains de gens « déraisonnables ») que la maxime mérite discussion. Tout en prenant soin d'indiquer qu'il ne s'en prend qu'à « quelques-uns de ceux qui ont fait des remarques sur notre Langue », Arnauld n'épargne pas Vaugelas, même s'il le respecte. En particulier (et il s'agit là de sa part d'une lecture volontairement biaisée), il

¹⁵ L'expression est dans la Préface du *Dictionnaire de l'Académie* (Mazière 2011 et 2014).

conteste d'entrée la restriction qu'opérerait celui-ci en privilégiant la Cour pour choisir les bons juges de l'usage¹⁶. Mais il attaque surtout l'action partielle de ses successeurs qui érigent leur sentiment personnel de la langue en un usage contraignant pour tous. Question de légitimité et coercition : la révocation d'une population de référence trop étroite est frontale et celle de la censure arbitraire est violente. Nous le verrons dans la troisième partie. Ici, nous listons simplement l'ensemble des thèmes abordés en soulignant le recours aux traductions.

La première *réflexion* rend hommage à Vaugelas tout en le rendant responsable de l'étroitesse de son collègue de décideurs. Et l'auteur enchaîne sur un sujet qui est d'importance : le fait que l'usage s'inscrit dans le temps, dans l'histoire d'une langue, en particulier dans l'histoire de sa formation et donc de son « perfectionnement » (infra, 3ème partie). Les 2ème et 3ème *réflexions* s'en prennent à nouveau à Vaugelas sur les deux interdits traditionnels : les archaïsmes et les néologismes. Curieusement, pour les archaïsmes, c'est la lecture critique des deux exemples les plus éculés, les plus souvent discutés, écartés, qui retiennent Arnauld : « poitrine » (qui serait à bannir car obscène) et « recouvrer » (confondu un temps à la Cour avec « recouvrir »). Ces exemples presque caricaturaux sont surtout un support idéal pour s'en prendre aux censeurs qui imposeraient outrageusement et fausement leur usage privé. La défense du néologisme, quant à elle, est assez neuve et contrevient aux positions les plus répandues. Elle est d'ordre terminologique et imposée par l'histoire : Cicéron comme Bossuet, qui ne sont pas « des étourdis ni des téméraires » ont besoin de forger des termes pour penser et « exprimer ce qu'ils veulent dire ». Et Arnauld a recours à la traduction pour appuyer son propos, prenant l'exemple de « libre arbitre », néologisme qui s'impose dans l'usage commun à partir d'une traduction inventive de Saint Augustin, très discutée mais qui s'est imposée.

Dès la 4ème *réflexion*, le tournant est pris contre les « abus » de « faiseurs de règles », en particulier Bouhours. D'où un recours aux exemples de traduction de la première partie pour argumenter sur *l'étendue* des sens selon le genre discursif (écriture sainte/écriture profane). Les termes polémiques, abondants dans la première partie, reviennent aussi : Bouhours « prétend que », « s'imagine », le tout sans « preuve ». C'est l'occasion pour Arnauld de reprendre ses « art de parler » (la *Grammaire Générale et Raisonnée*) et « art de penser » (la *Logique*), à travers des discussions très pointues sur certains emplois. Citons, comme exemplaire, la reprise de *un/l'un* (cf l'indéfini dans la *Grammaire*).

Le recours général aux traductions et le rappel des discussions particulières développées dans les *Règles* structurent les trois dernières *Réflexions*. Il n'y a pas qu'une seule « bonne façon de parler ». Où Vaugelas, en cas de doute, recourt à l'analogie, Arnauld avance qu'on peut recourir aussi au « bon sens ». Il termine alors son ouvrage par une dénonciation des abus puristes qu'il mène au nom de la grammaire, de la logique et du bon sens. Car des abuseurs se livrent à « une chose indigne » qui serait de faire « dépendre la langue de la bizarrerie des hommes ».

C'est là le cadeau d'Arnauld à la fabrique de la langue vulgaire pour laquelle s'est tant mobilisé le 17ème siècle : refonder la langue par un dire raisonné procédant de la faculté de langage, à partir de la défense de cette invention qu'est une traduction « selon les circonstances » et l'usage.

3. Deux exemples de dispute

Pour rendre plus explicite l'originalité et la force de ces écrits encore difficiles à trouver, je propose d'en exposer deux raisonnements touchant (1) la question de la signification du mot et

¹⁶ Cette position a été rapportée et mise en perspective dans Auroux (2008 : 48).

de son étendue (premier exemple de la *Deuxième Règle*, p.7-20) ; (2) la remise en question des lieux de normalisation d'une langue particulière (*Première Réflexion*, p.108-118).

3.1 *La Logique ou l'art de penser* d'Arnauld et Nicole est en arrière plan de l'ouvrage et tout particulièrement de la seconde règle de la première partie qui s'ouvre par : « C'est mal raisonner de prétendre que parce qu'un mot signifie une chose il n'en signifie pas une autre ». Les quatre termes de *genre* et *espèce*, de *générique* et *signification restreinte* servent à réfuter les critiques qui s'en prennent à la traduction de *Temperans*. Il s'agit d'un exemple repris d'une défense antérieure, ce qui montre l'importance que lui accorde l'auteur. L'exemple est entièrement développé à partir des écarts entre les deux langues, le latin et le français, donc éclairé à partir de choix de traductions. Il s'agit d'une controverse sur la « signification plus restreinte » de certains mots en ces deux langues puisque (1) *Temperans* et *Tempérance* (et leurs dérivés/composés) sont « des mots génériques de vertus et de vices » valant pour la modération des plaisirs de la table et aussi de la chair dans les deux langues ; (2) *Continens* (et dérivés/composés) « sont de même des mots génériques », en latin ; (3) en français cependant, *Continent* (et dérivés/composés) « ont une signification plus restreinte et ne se prennent ordinairement que pour la vertu de chasteté ». Ainsi tombe la critique de Mallet qu'« avoir traduit *Incontinentes* par *Intempérans* ôtait les impudiques du nombre des vicieux »¹⁷.

Suit la réfutation d'un exemple repris de Bouhours (il vient en fait du Père Tellier, autre censeur). Celle-ci est intéressante en ce qu'elle illustre la question de la signification rapportée au lieu d'énonciation. Bouhours fait valoir qu'un homme devant se confesser ne pourra dire avoir péché « contre la tempérance » en voulant signifier « contre la pureté ». « Non assurément », concède Arnauld. Mais « Cela ne prouve autre chose sinon que la *Tempérance* est un mot générique » et qu'il ne faut pas « se confesser par des mots généraux » qui ne donnent qu'une « idée incertaine et douteuse » du péché commis.

La généralisation se fait par la reprise de la dénonciation du « sophisme » de Bouhours : « un mot signifie telle chose donc il ne signifie que cela » ; « les mots de *Tempérant* et d'*Intempérant* sont renfermés dans notre langue dans ce qui regarde le boire et le manger ». Arnauld enchaîne « C'est ce que je nie. Car y a-t-il rien de plus commun que de prendre souvent le nom du genre pour une de ses espèces ; sans que pour cela on puisse dire que ce nom ait perdu sa signification générale et qu'il n'a plus que celle de l'espèce ? C'est donc, surtout en cette rencontre, raisonner en aussi mauvais Grammairien qu'en mauvais Philosophe. Il ne faut que consulter les nouveaux Dictionnaires François pour confondre cette méchante critique ». Et de citer les dictionnaires de Furetière et Richelet¹⁸.

La comparaison des langues et la mise en évidence des différences par la défense d'une traduction conduit Arnauld à revenir sur le fonctionnement général du sens, appliqué à chaque langue particulière. Ainsi, la question du « mot général » se retrouve jusqu'à la dernière et onzième *Règle*. « On peut exprimer une chose par un mot propre et particulier, et par un mot général, sans qu'on ait droit de condamner celui qui se sert du mot général ».

3.2. Les *Réflexions sur cette maxime que l'usage est la règle et le tyran des langues vivantes* s'ouvrent sur quelques lignes présentant une double interrogation : les juges de l'usage

¹⁷ Pour appui, Arnauld élargit l'étude de la signification de *tempérance* par le recours à la théologie (les noms des quatre vertus) et à la philosophie morale, dont se réclame Bouhours, ce qui s'écarte de notre propos.

¹⁸ Il cite également le Dictionnaire de l'Académie plus avant dans les *Réflexions* pour défendre l'exclusion des termes techniques. Ce recours aux dictionnaires mériterait discussion.

sont-ils bien choisis par les Remarqueurs? Chacun est-il soucieux de ne pas restreindre l'usage commun à son propre usage?

La critique de la légitimité des référents est politique chez Arnauld en ce sens qu'elle tend à systématiquement dénier à la Cour le droit de légiférer de façon privilégiée et à rétablir la Ville, et donc aussi le bourgeois, comme référent de choix. Il use pour cela de deux raisonnements, l'un intra langue nationale, l'autre inter langues. Et toujours en s'appuyant sur les traductions.

Le premier consiste à opposer des groupes de locuteurs socialement constitués. Vaugelas s'appuie sur les femmes. Oui, celles de la Cour parlent très bien, concède Arnauld mais aussi « certaines religieuses élevées dans les cloîtres ». Vaugelas vante des traducteurs comme Coëffeteau et surtout d'Ablancourt, or, aucun des deux n'a fréquenté la Cour. Ni Patru, ni Le Maître ni Pascal. On voit se constituer là, si l'on oublie Patru, un microcosme d'opposants liés à Port Royal.

Je propose d'exposer plus longuement le second car il s'appuie très spécifiquement sur l'activité des traducteurs. Arnauld propose de mettre à égalité ceux qui parlent bien à la Cour et ceux qui parlent bien à la Ville en s'appuyant sur l'histoire de « la formation » et surtout du « perfectionnement » des « langues nouvelles ». Il en examine quatre, la française étant la dernière à s'être perfectionnée « si ce que l'on dit des autres est vrai ». Commence alors un résumé d'histoire majoritairement illustré par les traductions. « Pour l'Allemande on prétend que la Traduction que Luther fit de la Bible en cette Langue est un chef d'œuvre pour la pureté du langage. Or en ce temps là la Langue Française était encore bien brute, comme on peut voir par les Traductions qui nous sont restées de ce temps là ». « Pour l'Espagnole, on dit que *l'Histoire d'Espagne* de Mariana ...[suit une énumération de textes, très divers]. Mais je ne sais s'il y a autant de différence pour l'élégance et la pureté de style entre les bons auteurs Espagnols de ce temps ci et ceux que j'ai nommés, qu'il y en a entre la Traduction de Quinte-Curce de M. Vaugelas, et celle de Plutarque par Amyot ». Troisième exemple « La langue italienne a quelque chose de singulier ». Arnauld est admiratif des deux moments : la fondation par Dante, avec la mise en œuvre par Bocace, Pétrarque, Villani, et la « reformation » postérieure, « bien extraordinaire à l'égard d'une langue vivante », qui « rétablit » cette langue sur le « modèle » ancien en « laissant l'Usage ». Ici la traduction n'est pas sollicitée mais revient le premier argument : toute cette construction est le fait des Florentins et non de courtisans. « Ni la première ni la seconde reformation ne s'est faite à la Cour des princes ». Ce qui peut s'élargir aux deux précédentes langues « car ceux que j'ai dit qui les parlaient le mieux dans les derniers siècles ayant été des religieux il n'y a pas d'apparence qu'ils les eussent apprises dans les Cours de Princes ».

Arnauld aborde alors la formation du français. Il le fait en trois temps. D'abord par le témoignage des traductions : « Pour la Française, ce n'est proprement qu'en ce siècle qu'elle est parvenue à sa perfection. Et ce qui en fait juger ainsi, est que toutes les Traductions qu'on avait faites auparavant des anciens Auteurs, sans en excepter celles d'Amyot, sont beaucoup au dessous de celles qu'on a faites depuis ». Ensuite par la reconnaissance que la Poésie doit sa perfection à Malherbe, un homme seul. « Nous n'en sommes redevable qu'à son génie et qu'à son esprit ». Enfin pour la prose il s'aligne sur Vaugelas pour assurer que nous la devons aux Traducteurs, Coëffeteau, d'Ablancourt, Giry, et Vaugelas lui-même, reprenant aussi l'argument premier. « Ces trois traducteurs n'avaient point appris à la Cour ce qui les a fait exceller au dessus des autres dans ce genre là ».

La conclusion générale de cette *Première Réflexion* résume le rééquilibrage des composantes sociales et politiques dans la formation d'une bonne langue française : « Il semble donc que M. de Vaugelas eut mieux fait de prendre également pour Juge du Bon Usage de la

Langue, la plus saine partie de ceux qui parlent bien à Paris et la plus saine partie de ceux qui parlent bien à la Cour ». Mais pour ces deux auteurs, la traduction aura été une référence.

4. Conclusion brevissime et très partielle

Cet écrit d'Arnauld met en évidence le rôle des traducteurs comme agents et des traductions à la fois comme modèles de constructions du sens et comme témoignages sur la langue.

Mais, même en nous en tenant à cette question des traductions, il fait plus. Arnauld fustige les critiques puristes en leur opposant la logique du sens, la variation comme mouvement et invention. Et il pose cette invention comme issue de l'interprétation traductrice.

En pensant la langue par l'usage et l'usage dans le commun, il prend appui sur la polémique pour discuter « la signification que l'usage donne aux termes » en le localisant dans des genres et en lui accordant des amplitudes discursives et non en le réduisant à des cercles de locuteurs. Si certains lecteurs remarqueurs comme Bouhours dénaturent l'usage par ignorance de ses pluralités et de la généralité des problèmes de sens en discours, Arnauld le libère en le pensant dans une production différenciée où le sens peut se construire interdiscursivement, par genres, et intradiscursivement, par emplois et figures.

Plus généralement, que signifie que des *Règles* de la bonne critique d'une traduction soient exemplifiées par les mêmes occurrences que des *Réflexions* sur l'usage? Sinon – ce serait à reprendre et discuter – que les activités de traduction et de grammaire offrent deux modèles d'observation « générale » des langues, les premières par la fréquentation et confrontation de deux langues (comparaisons de différences et ressemblances, et donc différences co-extensives), la seconde par la référence, raisonnée ou pas, à l'idée d'une grammaire « générale » des langues, pensée depuis le siècle précédent. On a coutume d'opposer grammaire générale (la lignée des grammaires pédagogiques, puis des grammaires raisonnées, [Auroux et Mazière 2007]) et grammaires particulières (les règles mais aussi les usages particuliers, parfois injustifiables, d'une langue). Arnauld ne distingue pas. L'usage est la langue en discours, le lieu où se forme le sens en contexte, il obéit donc aussi à des principes généraux touchant la signification. Ce petit ouvrage brillant et mordant sollicite et rassemble, pour dire la langue en ses usages, en sa formation, en sa grammaire, des productions intellectuelles qu'il est peut-être artificiel de distribuer en corpus séparés.

BIBLIOGRAPHIE

A. Sources primaires

- Académie Française (1694), *Dictionnaire de l'Académie française*, 1^{re} édition, 2 vol., Paris, V^{ve} de J.-B. Coignard & J.-B. Coignard.
- Arnauld, A. (1707), *Règles pour discerner les bonnes et mauvaises critiques de l'écriture Sainte en français, pour ce qui regarde la langue, avec des réflexions sur cette maxime 'que l'usage est la règle et le tyran des langues vivantes'*, Paris, Charles Huguier.
- Chiflet, L. (1659), *Essay d'une grammaire parfaite de la langue française*, Anvers. J. Van Meurs [Genève, Slatkine reprints, 1973]. Éd. électronique : B. Colombat, J.-M. Fournier, W. Ayres-Bennett (sous la dir. de), *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIV^e-XVII^e siècles)*, Classiques Garnier Numérique.
- De Nardis, L. (1991), *Regole della traduzione. Testi inediti di Port-Royal e del "Cercle" di Miramion (metà del XVII secolo)*, Naples, Bibliopolis (contient *Règles de la traduction* d'Antoine Le Maître, *Remarques sur la traduction française* de Robert Arnauld d'Andilly, *Discours de l'usage et des règles de la bonne traduction* de Mr TB, *Discours de la traduction, de son utilité et des règles pour*

-
- la bien faire*, de Aignan de Beaumarchais, sieur de Miramion, *Discours de la traduction et de ses règles* de A. Berruyer).
- Furetière, A. (1690), *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye/Rotterdam, Arnout et Reinier Leers.
- Irson, C. (1656), *Nouvelle Méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue française*, Paris, P. Baudouin [Genève, Slatkine reprints, 1973]. Éd. électronique : B. Colombat, J.-M. Fournier, W. Ayres-Bennett (sous la dir. de), *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIVe-XVIIe siècles)*, Classiques Garnier Numérique.
- Richelet, C.-P. (1680), *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue française, ses expressions propres, figurées et burlesques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes, avec les termes les plus communs des arts et des sciences : le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue française*, Genève, Widerhold.
- Tende, G. de (Sr de l'Estang) (1660), *De la traduction, ou règles pour apprendre à traduire la langue latine en langue française / Règles de la traduction, ou Moyens pour apprendre à traduire la langue latine en langue française*, Paris, J. Le Mire.
- Vaugelas, C.F. de (1647), *Remarques sur la langue françoise utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, J. Camusat & P. le Petit.
- Vaugelas, C.F. de (1690), *Nouvelles remarques de M. de Vaugelas sur la langue françoise, ouvrage posthume, avec des observations de M. Alemand*, Paris, G. Desprez. Éd. électronique : B. Colombat, J.-M. Fournier, W. Ayres-Bennett (sous la dir. de), *Grand Corpus des grammaires françaises, des remarques et des traités sur la langue (XIVe-XVIIe siècles)*, Classiques Garnier Numérique.

B. Sources secondaires

- Auroux, S. (1992), « Introduction. Le Processus de grammatisation et ses enjeux », dans *Histoire des idées linguistiques*, t. 2, Bruxelles, P. Mardaga.
- Auroux, S. (2012), « Le modèle français de politique linguistique : de la Monarchie à la Révolution », dans M. Bozdémir, L.-J. Calvet (sous la dir. de), *Politiques linguistiques en Méditerranée*, Paris, H. Champion, 2012 : p. 37-54.
- Auroux, S., Mazière, F. (2007), « Une 'grammaire générale et raisonnée' en 1651 (1635?). Description et interprétation d'une découverte empirique », dans *ICHoLS*, X, 2005, Urbana, Amsterdam, Benjamins, Université Paris.
- Ayres-Bennet, W., Seijido, M. (2011), *Remarques et Observation sur la langue française : Histoire et évolution d'un genre*, Paris, Classiques Garnier.
- Ayres-Bennet, W., Caron, Ph. (1996), *Les Remarques de l'Académie française sur le Quinte-Curce de Vaugelas*, Paris, Presses de l'École normale supérieure.
- Mazière, F. (2011), « Le chantier de la "langue commune" », dans S. Branca, J.-M. Fournier, Y. Grinshpun, A. Régent-Susini (éd. par), *Langue commune et changement de normes*, Paris, H. Champion : p. 159-178.
- Mazière, F. (2014), « Travail du pouvoir et productions sur 'la langue française' », dans V. Kasevich, Y. A. Kleiner, P. Sériot (eds.), *History of Linguistics 2011. Selected Papers from the 12th International Conference on the History of the Language Sciences (ICHoLS XII), Saint Petersburg, 28 August - 2 September 2011*, Amsterdam, Benjamins (SiHoLS 123) : p. 13-25.
- Mazière, F. (2015), « La part des traducteurs et des traductions dans la grammatisation de la langue française au XVII^e siècle », dans E. Aussant (spus la dir. de), *La traduction dans l'histoire des idées linguistiques. Représentations et pratiques*, préface de S. Auroux, Paris, Geuthner : p. 131-155
- Pecharman, M. (1993), « Interprétation et traduction : Pascal et Port Royal », dans G. Caziani, Y.C. Zarka (a c. di), *L'interpretazione nei secoli XVI e XVII*, Milano, Franco Angeli : p. 661-687.

FRANCINE MAZIÈRE • She is emeritus professor of linguistics at Paris 13 University. Formerly, she was a high school teacher, then lecturer at Paris 13 University, and Directrice des Etudes at the ENS Fontenay/Saint Cloud.

Her PhD dissertation was on the analysis of spoken language and she worked on discourse analysis with Michel Pêcheux's group. In 2005 she published *Discourse Analysis: History and Practice* (PUF), revised and republished in 2010 and 2015.

For more than twenty years in the HTL (Histoire des Théories Linguistiques) Laboratory, (Paris 7/Paris 3/ CNRS) most of her work was on the history of linguistic tools (grammars and dictionaries). After a long collaboration with André Collinot (*L'Exercice de la parole*, published by Editions des Cendres, 1990, *Un prêt à parler, le dictionnaire* PUF, 1997), she is currently studying the tools that contributed to establish French as the "common language" in the 17th century. She is also preparing the critical editions of two methods: Claude Irson's together with Simone Delesalle and Odile Leclercq, and Jean Macé's (Brother Léon de Saint Jean).

E-MAIL • frmaziere@free.fr